

ESPACES VERTS

Mission flash sur la nature en ville : les députées rendent leur avis

Sophie Palisse | A la une | actus experts technique | France | Publié le 23/02/2022

Le 22 février, les conclusions de la mission flash sur la nature en ville ont été présentées à l'Assemblée nationale. Elles témoignent de l'importance de la nature en ville, avec toutes les incidences qu'elle comporte.



La mission flash sur la nature en ville a été créée le 15 décembre 2021 par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale. Les députées Sophie Métadier ^[1] et Valérie Petit ^[2] ont été désignées co-rapporteuses. Le 22 février, à l'issue des nombreuses auditions, elles ont présenté leurs pistes de réflexion à la commission.

Cinq dimensions d'actions

Longtemps assimilée à l'embellissement de la ville, la nature et ses bienfaits permettent aujourd'hui de construire les projets différemment. « La place de la nature en ville mérite d'être améliorée en raison des bénéfices environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires qu'elle apporte », introduit la députée Sophie Métadier. A l'instar de la ville d'Angers, élue régulièrement capitale verte, dans laquelle tous les facteurs de succès sont présents : volonté politique et planification, apprendre à gérer la ville autrement, multiplier la palette d'actions et, enfin, mettre en capacité les citoyens et créer un système d'acteurs pour la végétalisation de la ville.

Cinq thématiques couvrant les différents usages de la nature en ville ont été abordées : le dérèglement climatique et ses effets, la biodiversité, l'habitat et la cohésion sociale, la santé/bien-être et l'alimentation. Pour ce qui est de la lutte contre le réchauffement climatique, la gestion des eaux pluviales en surface par des noues ^[3] et la désimperméabilisation des sols semblent être une des solutions fondées sur la nature (SFN) les plus répandues. Cependant, les auditions ont montré un déficit d'informations et un besoin d'ingénierie sur ces sujets.

Les députées insistent donc sur la nécessité de faire appel à des spécialistes ou des opérateurs tels que le Cerema ^[4] ou l'ANCT pour mettre en œuvre des SFN. Pour le maintien de la biodiversité en ville, elles recommandent que les trames vertes et bleues soient complétées d'un dispositif juridique qui instaure les trames brune et noire.

Jouer sur la coalition d'acteurs

En ce qui concerne l'habitat et la cohésion sociale, elles préconisent que des diagnostics sur la biodiversité soient systématiquement réalisés pour tout projet d'aménagement urbain, et ceci dès leur origine. « Les projets urbains doivent s'appuyer sur les SFN et la nature doit être la base des projets », résume Sophie Métadier. Un nouveau modèle économique et financier est par ailleurs nécessaire pour justifier les SFN. « Le problème est qu'on n'arrive pas à trouver un modèle économique montrant l'intérêt et la rentabilité de la renaturation », s'inquiète Valérie Petit. Ce sujet mériterait une mission pendant la prochaine session législative, selon les députées.

Du point de vue de la santé et du bien-être, les députées demandent une meilleure coordination entre les